



GUIDE PRATIQUE

DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

EN HAUTE-NORMANDIE

2013

**Ce document est une publication gratuite
du Crefor Haute-Normandie / Pôle Lutte contre l'illettrisme**

Directeur de la publication : Luc CHEVALIER

Conception / rédaction : Aicha TALBI

aicha.talbi@crefor-hn.fr - Tel : 02.32.18.49.30

Aujourd'hui, 2 500 000 personnes ayant été scolarisées en France, sont en situation d'illettrisme.

Qu'est-ce que l'illettrisme ?

Quels sont les profils de ces femmes et hommes ?

Qui agit ?

Comment ?

Et la prévention : c'est quoi ? Pourquoi faire ?

Etc...

Toutes les réponses à ces questions, et bien d'autres encore, se trouvent dans ce document qui se veut être, avant tout, un outil d'information et de sensibilisation. Il a pour objectif d'apporter aux acteurs régionaux et locaux une clarification globale sur le fait de société qu'est l'illettrisme.

Ce document met en exergue les différentes instances nationales et régionales participants à la politique de lutte contre l'illettrisme, leur organisation, leur rôle, leurs travaux ... Une focale sur la Haute Normandie y est plus particulièrement détaillée notamment sur les domaines d'actions et les outils réalisés par le pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor - ressources mises à disposition de tous les acteurs qui souhaitent agir pour lutter contre l'illettrisme.

Vous trouverez également dans ce guide :

- des définitions simples et claires pour éviter les confusions entre les différents types de publics : illettrisme, analphabète, français langue étrangère - des mots qui définissent des situations bien différentes...
- des repères historiques au niveau national et régional sur la Haute Normandie afin de vous permettre de mieux comprendre l'histoire du phénomène avec les différentes étapes de travail depuis la prise de conscience du problème de l'illettrisme à nos jours.
- des chiffres officiels émanant d'enquêtes publiques, et leurs explicitations viennent illustrer et compléter une meilleure connaissance des publics concernés : jeunes scolaires, adolescents et adultes.

Toutes les thématiques traitées dans cet outil sont accompagnées de « **liens hypertextes** » vous permettant d'accéder à des documents plus complets, pour approfondir votre réflexion, vos connaissances en fonction de vos besoins. Les sites « internet » des structures citées y sont également signalés.

L'illettrisme est un phénomène complexe, aux interactions multiples qui de ce fait rebute ou freine les bonnes volontés.

Il s'agit donc de le clarifier, et comme pour tout problème, de commencer par identifier précisément ses composantes, son impact ainsi que les approches et solutions déjà apportées.

Armée de ces connaissances indispensables, l'action progresse alors naturellement dans la bonne direction.

Notre souhait est donc d'inviter le lecteur à le vérifier, pour en poursuivre le chemin...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT a attribué le label **Grande Cause Nationale** pour 2013 au collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme », fédéré par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Ce label permet à des organismes à but non lucratif, qui souhaitent organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique, d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques.

Par cette distinction, le Premier ministre a voulu souligner et encourager la démarche de rassemblement des principales associations et organisations qui luttent contre l'illettrisme.

Il souhaite également sensibiliser les Français à un problème méconnu et sous-estimé. En France, l'illettrisme ne concerne pas moins de 2 500 000 personnes, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans. Bien qu'elles aient été scolarisées, ces personnes ne maîtrisent pas suffisamment la lecture et l'écriture pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne. L'illettrisme est un obstacle dans toutes les sphères de la vie familiale, citoyenne et professionnelle.

En faisant de la lutte contre l'illettrisme la Grande cause nationale 2013, le Premier ministre marque la volonté du Gouvernement de faire en sorte que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, et pour participer pleinement à la vie démocratique.

SOMMAIRE

1. QUELQUES REPERES HISTORIQUES

Au niveau national : organisation politique	8
En Haute-Normandie	16

2. DEFINITIONS

Illettrisme, Analphabétisme, Français Langue Etrangère	24
Considérations socio-historiques de l'alphabétisation	25
Prévention de l'Illettrisme	27

3. LES CHIFFRES DISPONIBLES

Les enquêtes IVQ/ANLCI	30
Les évaluations JDC (<i>journée défense citoyenneté</i> - ex JAPD)	33
Les évaluations des acquis des élèves de l'école primaire	34

4. LES INSTANCES

L'ANLCI	38
Le Pôle Lutte contre l'illettrisme	40
Domaines d'activité	41
Les outils :	
• Recherches-action	45
• Blogs	47
• Cartographie	48
• Kit du praticien	49
• Service téléphonique	50
Les publications	51

5. INDEX DES SIGLES 52

1. QUELQUES REPERES HISTORIQUES

Au niveau national : organisation politique

(Extrait de : « **Lutter ensemble contre l'illettrisme** » par J. Lepeytre et E. Parra-Ponce avec l'ANLCI - Editions Autrement / 2008)

▪ **1946 :**

La question « *savez-vous lire et écrire ?* » est retirée du recensement.

▪ **1977 :**

« *Dans dix ans, plus un seul illettré dans nos cités. Une école, un métier pour tous. Que celui qui sait apprenne à celui qui ne sait pas* ». Par ces mots, le Père Joseph Wresinski, fondateur de l'association ATD Quart Monde, tente de mobiliser la société autour de la question de l'illettrisme.

En savoir plus : www.atd-quartmonde.org/

▪ **1979 :**

Avec une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, la non-maîtrise de l'écrit et de la lecture ne semble plus d'actualité pour l'Etat, qui répond à une enquête européenne qu'il n'y a plus d'analphabètes en France. Alors que d'autres pays, notamment au sein de l'OCDE, commencent à se préoccuper du phénomène, la France attend le début des années 1980 pour s'y intéresser.

▪ **1984 :**

Publication du rapport écrit par Véronique Espérandieu - Antoine Lion - Jean-Pierre Bénichou « **Des illettrés en France : rapport au premier ministre** ». Le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI) est créé par le Gouvernement de Pierre Mauroy.

▪ **1996 :**

L'enquête Internationale Adult Literacy Survey (IALS) de l'OCDE chiffre à 40% la proportion de citoyens français en situation d'illettrisme. Ses résultats font polémiques et la France se retire de l'enquête.

▪ **1997 :**

La lutte contre l'illettrisme devient une priorité nationale sous l'impulsion du Président de la République, Jacques Chirac.

- **1998 :**

La loi relative à la lutte contre les exclusions inscrit la lutte contre l'illettrisme dans le code du travail. Depuis, « tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs ».

- **1999 :**

Marie-Thérèse Geffroy publie son rapport « **Lutter contre l'illettrisme** », qui jette les bases de la méthode de travail actuelle en matière de lutte contre l'illettrisme.

[Télécharger le rapport](#)

- **2000 :**

Fin du GPLI et création de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) sous le statut juridique de Groupement d'Intérêt Public (Gip).

L'ANLCI est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

[En savoir plus sur l'ANLCI : www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

- **2003 :**

Le « **cadre de référence** » de l'ANLCI présente les principes directeurs de la lutte contre l'illettrisme : champs d'intervention, rôle des pouvoirs publics, de l'entreprise, de la société civile.

[Télécharger le cadre de référence](#)

- **2004 :**

Lancement par l'ANLCI d'un Forum Permanent des Pratiques, **en trois étapes**, dont l'objectif est de partager et de faire connaître les bonnes pratiques, de mutualiser les expériences et de mettre à la disposition de tous les acteurs de la lutte contre l'illettrisme des outils efficaces. Sont associés à cet événement les chargés de mission et les centres de ressources.



- **2004 - 2006 : Capitaliser, mutualiser, partager les ressources**

1^{ère} phase du Forum Permanent des Pratiques qui a permis de formaliser et d'analyser une quarantaine de pratiques de « prévention » et de « lutte contre l'illettrisme » par des praticiens, accompagnés par des experts, réunis en groupes de travail.

[Accéder aux différents travaux](#)

- **2006 :**

L'Insee publie son enquête « **Information et Vie Quotidienne** » (IVQ), qui comporte le module ANLCI pour mesurer l'illettrisme : 3,1 millions de personnes, soit 9% de la population âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France, sont repérées comme étant en situation d'illettrisme.

[Télécharger l'enquête](#) (document complet avec mise à jour 2010)

[Télécharger l'enquête](#) (document synthétique avec mise à jour 2008)

- **2006 - 2007 : Faire connaître les pratiques qui réussissent pour faire reculer l'illettrisme**

2^{ème} phase du Forum Permanent des Pratiques qui s'inscrit dans la durée et la cohérence. L'ANLCI a ancré son forum dans les régions en organisant des rencontres entre acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Pour partager ces bonnes pratiques, développer des modes d'action efficaces, mutualiser les expériences, l'ANLCI a organisé une grande rencontre nationale des 20, 21 et 22 juin 2007 à Lyon.

[En savoir plus sur cet évènement](#)

- **Décembre 2008 : Acteurs de la formation de base se professionnaliser**

Ce guide pratique a été réalisé par Véronique LECLERQ professeur en sciences de l'éducation à l'université Lille 1, à la demande de l'Anlci. Il s'adresse aux divers acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme et la formation de base d'adultes de faible niveau de scolarisation et espère susciter l'engagement des formateurs et des responsables d'organismes dans une dynamique de professionnalisation des individus, des métiers et du secteur de la formation de base dans son ensemble.



[Télécharger le document](#)

- **2009 : Le référentiel des compétences clés en situation professionnelle**

L'ANLCI s'est engagée, avec l'appui du Cabinet RECIF, dans l'élaboration d'un référentiel commun des compétences de base servant de cadre à l'analyse des compétences clés mises en œuvre dans l'activité professionnelle. Ce référentiel a pour fonction d'homogénéiser les vocables de divers acteurs (*partenaires sociaux, les organismes paritaires collecteurs agréés, l'Etat, les Collectivités territoriales, les entreprises et les services de l'orientation*) pour leur permettre de parler un langage commun.



[Télécharger le référentiel](#)

[Télécharger le guide d'utilisation du référentiel](#)

- **2008 - 2010 : Les facteurs de réussite – kits des praticiens**
3^{ème} phase du **Forum Permanent des Pratiques** qui se donne pour objectif de mettre davantage l'accent sur *les facteurs de réussite* des pratiques, de renforcer la production d'outils permettant aux acteurs de mieux répondre aux multiples besoins des personnes en situation d'illettrisme. Grâce aux « *kits du praticien* », mieux valoriser les pratiques réussies avec une démarche de qualité renforcée, participe à la *professionnalisation* des acteurs et des structures.

Accéder aux kits des régions

- **30 novembre 2010 :**
Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE¹) adopte et publie un rapport sur le thème "**Illettrisme et emploi**". Compte tenu de l'importance et des enjeux de l'illettrisme sur le marché du travail, le Conseil formule dans ce rapport, dans le champ qui est le sien (**l'emploi**), un ensemble de propositions qui concernent les adultes en emploi ou demandeurs d'emploi, ainsi que les jeunes en insertion professionnelle. Il préconise, entre autre, de faire de la lutte contre l'illettrisme une grande cause nationale et d'organiser la mobilisation.

Télécharger le rapport

- **2011 : Mobilisation nationale**



Parce que le nombre de celles et ceux qui sont confrontés à l'illettrisme est encore largement sous-estimé, parce que le tabou n'est pas encore levé dans tous les esprits, le moment est venu de faire de **l'illettrisme la grande cause nationale 2012** afin que l'information et la mobilisation soient à la hauteur des besoins.

Pour porter cette demande auprès du Premier ministre, l'ANLCI a fédéré au sein d'un collectif un grand nombre d'organisations qui s'y sont rassemblées par-delà toutes leurs différences.

Le label Grande cause 2012 a été attribué à la prise en charge de l'autisme.

En 2012, l'ANLCI poursuivra la dynamique générée par la candidature avec une seule préoccupation : porter la voix de ceux qui sont concernés par l'illettrisme.

¹ Placé auprès du Premier ministre depuis le 6 octobre 2005, le Conseil d'orientation pour l'emploi est une instance d'expertise et de concertation sur l'ensemble des questions de l'emploi. C'est une structure qui rassemble des représentants des partenaires sociaux, des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, les directeurs des administrations et organismes publics concernés, des experts des questions du travail et de l'emploi.

- **Décembre 2011 : Changements dans la présidence et la direction de l'ANLCI**

Le Conseil d'administration de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme s'est réuni mardi 13 décembre 2011 à Paris sous la présidence de Marie Thérèse GEFROY.

Philippe DOLE, Commissaire du Gouvernement de l'Anlci a rappelé la nomination de **Marie-Thérèse GEFROY** par arrêté de la Ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle du 30 novembre 2011 comme **Présidente de l'Anlci**. Cette dernière qui a exercé les fonctions de directrice du Gip-Anlci depuis sa création en 2001 avait précédemment été nommée Inspectrice Générale de l'Education Nationale au Conseil des ministres du 16 novembre 2011.

C'est **Hervé FERNANDEZ**, qui occupait les fonctions de Secrétaire général de l'agence, qui lui succède à la **direction de l'Agence**.

- **9 et 10 février 2012 : Quels usages du numérique pour les personnes en situation d'illettrisme ?**



L'Anlci a organisé les 9 et 10 février 2012 à Lyon ses premières journées nationales du numérique. Inscrites dans le cadre de son programme national d'identification, de formalisation et d'échanges des bonnes pratiques (Forum 2.0), ces journées mettent l'accent sur le numérique comme levier pour prévenir l'illettrisme et lui faire face.

- **2012 : Etat des lieux de la lutte contre l'illettrisme en région**

Pour permettre à tous de mieux prendre connaissance des changements majeurs survenus au cours des dix dernières années, l'ANLCI publie un nouvel état des lieux de la lutte contre l'illettrisme dans les régions : une photographie réactualisée de la lutte contre l'illettrisme en France, depuis le premier état des lieux publié en 2004.



[Télécharger l'état des lieux : partie 1](#)

[Télécharger l'état des lieux : partie 2](#)

- **5 juillet 2012 : Comment renforcer les compétences de base des apprentis pour sécuriser leur parcours de formation ?**

Le 5 juillet 2012, l'ANLCI organisait à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris une journée nationale de restitution de l'expérimentation « **Renforcer les compétences de base en apprentissage** » qu'elle mène depuis 2009 dans 9 régions de métropole et d'outre-mer, auprès de 50 CFA volontaires, avec le soutien du Fonds d'Expérimentation Jeunesse (FEJ), de la Fondation BTP Plus et du ministère de l'Outre-mer.



[Télécharger la présentation de l'expérimentation et recommandations pour agir](#)

Retour sur le contexte, les différentes phases de l'expérimentation, présentation de la démarche et recommandations pour agir.

- **7 septembre 2012 : Point presse : lancement de la mobilisation « illettrisme grande cause 2013 ? »**

Le collectif « **Illettrisme, grande cause nationale 2013 ?** » a tenu à Paris, à l'Assemblée nationale, vendredi 7 septembre, un point presse pour l'annonce officielle de la candidature de demande de label « grande cause nationale » en 2013 auprès du Premier Ministre.

La campagne *grand public* qui accompagne cette candidature de septembre à décembre 2012 a été dévoilée à cette occasion.

- **De septembre à décembre 2012 : mobilisation nationale « illettrisme grande cause 2013 ? »**



Cette campagne vise à faire connaître plus largement le nombre de personnes concernées par l'illettrisme dans notre pays. Elle doit, pendant la période de candidature pour l'obtention du label grande cause 2013 auprès du Premier Ministre, soit de septembre à décembre 2012, passer ce message essentiel auprès du plus grand nombre : **même si l'illettrisme ne se voit pas, il est présent partout et touche près de 10% de nos concitoyens (âgés de 18 à 65 ans).**

Faire de l'illettrisme une GRANDE CAUSE NATIONALE POUR :

- Changer le regard sur ce phénomène.
- Affirmer que l'on peut (ré)apprendre à tous les âges.
- Susciter une mobilisation de tous les décideurs et de tous les acteurs.
- Valoriser le travail de tous ceux qui agissent au quotidien.
- Faire converger les moyens déjà existants vers ceux qui en ont le plus besoin

Accéder au site dédié à cette mobilisation : www.illettrisme2013.fr



- **18 décembre 2012 : Annonce des nouveaux chiffres de l'illettrisme**

Deux millions et demi d'adultes en situation d'illettrisme

L'enquête Information et Vie Quotidienne 2004-2005 réalisée par l'INSEE en partenariat avec l'Anlci qui permet d'établir le taux d'illettrisme chez les personnes âgées de 18 à 65 ans a été **reconduite en 2011** avec les mêmes outils de mesure que ceux utilisés pour les besoins de l'enquête initiale de 2004 (*Module de tests fourni par ANLCI*). Les résultats de cette nouvelle enquête conduite par l'INSEE révèlent que 7% des personnes qui ont été scolarisées en France peuvent être considérées en situation d'illettrisme en 2011, contre 9% en 2004.

Télécharger les résultats au niveau national : [site de l'INSEE](http://site.de.l'INSEE)

Des extensions régionales ont été effectuées dans cinq régions, venant compléter l'échantillon national et permettant d'assurer des résultats fiables dans ces régions : la [Haute-Normandie](#) (voir les chiffres page 31), [l'Île-de-France](#), le [Nord-Pas-de-Calais](#), la [Picardie](#) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (à venir).

- **1^{er} mars 2013 : La lutte contre l'illettrisme : grande cause nationale 2013**

Le label grande cause nationale pour l'année 2013 a été attribué par le Premier Ministre à la lutte contre l'illettrisme.

[Voir site](#)



En Haute-Normandie :



- **1985 :** dans le cadre de la politique déconcentrée de l'Etat :
 - Création du Groupe Régional de Lutte contre l'Illettrisme (GRLI) composé essentiellement des services de l'Etat mais aussi du Conseil Régional et des Conseils Généraux.
Lieu d'impulsion, d'animation et de coordination d'une politique en faveur de l'éducation de base (illettrisme / analphabétisme), il est présidé par le Préfet de Région.
 - Nomination de la Correspondante Régionale du GPLI.
 - Création de l'Association de lutte contre la pauvreté et l'illettrisme (Alpi), lieu de mutualisation des financements publics et privés, support conventionnel des actions de formations à destination des publics ciblés (*illettrés, analphabètes, français langue étrangère*).
- **1986 - 1987 :**
Expérimentation des Ateliers de Formation de Base (AFB) : concept pédagogique nouveau qui deviendra la pierre angulaire du futur dispositif régional de lutte contre l'illettrisme en Haute Normandie.
- **1990 :**
Recherche de cohérence et d'unicité du dispositif AFB : proposition d'un cahier des charges pour l'ensemble des actions de formation. Tous les services de l'État s'y rattachent ainsi que le Conseil Général de la Seine Maritime et le FAS.

1^{er} Forum de la formation de base de France, organisé à Rouen par la préfecture de Région avec la participation de l'Unesco les 19 et 20 juin 1990 intitulé « Echanger nos savoirs, c'est échanger la vie ».

Ce document n'existe pas en version numérique.

Il est disponible en version papier au centre de documentation du Crefor auprès de : elise.dehays@crefor-hn.fr.



- **1992 :**
La Haute-Normandie est reconnue par son dispositif innovant par l'Unesco (*participation à la conférence New York*).

- **1993 :**
 - Création du centre de ressources illettrisme nommé Madli (*Mission d'aide aux dispositifs de lutte contre l'illettrisme*), département du GRLI chargé :
 - d'animer le réseau des AFB
 - d'impulser une dynamique afin de décliner sur le terrain la politique de formation de base décidée par le GRLI
 - d'apporter des conseils pédagogiques auprès du GRLI et de ses partenaires institutionnels.
 - d'appuyer la rédaction de cahiers des charges et référentiels.
 - Le 5 novembre 1993 : première journée régionale de sensibilisation à la prévention de l'illettrisme : colloque organisé par le GRLI et plus particulièrement la Madli.



Ce document n'existe pas en version numérique. Il est disponible en version papier au centre de documentation du Crefor auprès de : elise.dehays@crefor-hn.fr.

- **1997 :**
 - **Juillet 1997 :** reconnaissance du travail initié en Haute Normandie par l'Unesco et le GPLI avec l'appui du Ministère de la Formation Professionnelle, à la conférence sur l'éducation des adultes à Hambourg.
 - **Octobre 1997 :** le GRLI organise un colloque sur «**l'apprentissage du français**» qui a été l'occasion de réaffirmer l'importance de la langue française comme lien de cohésion dans notre pays, avec en toile de fond les enjeux de la francophonie, ainsi que le droit à l'éducation tout au long de la vie tel que réitéré lors de la Conférence Internationale de l'Unesco sur l'éducation des adultes à Hambourg en juillet 1997.



[Télécharger les actes](#)

- **Octobre 1998 :**

Création du Gip-GRLI (*membres fondateurs Etat et FAS*) - structure politique et d'exécution, mutualisant des fonds financiers et porte le Centre de Ressources Illettrisme.
L'association Alpi est de ce fait dissoute.
- **Octobre 1999 :**

Le GRLI lance un appel à candidatures auprès des organismes de formation ayant une expérience des publics en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme. Il a pour objectif, à partir du référentiel "qualité AFB", son cahier des charges, de permettre une sélection d'organismes de formation qui seront seuls habilités, dans la Région, à mettre en place des Ateliers de Formation de Base au profit des dits publics. Ils obtiendront le label "qualité AFB" pour trois ans (2000 – 2001 – 2002).

- **2000 :**

Le Gip-GRLI organise à Rouen, les 14 et 15 novembre 2000, un colloque sur le thème :

« **Droit et accès à l'éducation pour tous, tout au long de la vie** ».

[Télécharger les actes](#)



- **Décembre 2001 :**

- Fermeture du Gip - GRLI.

- Le Centre de Ressources Illettrisme est porté juridiquement par l'association Crefor.

- Création informelle de la Mireb qui rassemble dans une collaboration rapprochée la chargée de mission auprès du Préfet de Région et de l'ANLCI, et l'équipe du Cri dont la structure porteuse est le Crefor.

- **2003 :**

- A nouveau lancement de l'appel à candidatures pour l'obtention du label « qualité AFB » et permettre tant aux organismes déjà labellisés de poursuivre leur engagement qualité qu'à de nouveaux organismes de s'inscrire dans cette démarche qualité pour une période de trois ans (2004/2005/2006).

- Le Préfet de Région Haute-Normandie, en partenariat avec le Centre Ressources Illettrisme de Haute-Normandie a organisé un colloque intitulé « **De la liberté ...au risque d'apprendre, vers une autre conception de l'illettrisme** » le 10 décembre 2003.



Ce colloque s'est inscrit dans le cadre de la campagne de l'Unesco « Décennie pour l'alphabétisation 2003-2012 ». L'objectif de la journée a été d'inviter les acteurs en charge des dispositifs éducatifs à réfléchir au concept de liberté dans l'éducation, notamment à travers l'étude de la notion de « risque » dans la démarche d'apprentissage

[Télécharger les actes](#)

- **2004 :**

Le GRLI publie une enquête réalisée auprès de structures accueillant des publics en difficulté avec les savoirs de base : « **L'accueil et le repérage des personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base sur deux territoires haut-normands** » (Fécamp/Louviers-Vernon).

[Télécharger l'enquête](#)

- **2005 :**
Lancement du Pareb Haute Normandie (*Plan d'Action Régional en Faveur de l'Education de Base*) : Ce plan d'action régional spécifique à l'éducation de base des enfants, des jeunes et des adultes répond à une priorité régionale de lutte contre les exclusions dont la lutte contre l'illettrisme est le cœur. Son objectif est d'élaborer une stratégie pensée globalement pour la région de Haute-Normandie. Sa mise en œuvre doit s'intégrer dans les politiques territoriales existantes. Programmé pour 3 ans (2005-2006-2007), il est prolongé jusqu'en 2009.

[Télécharger le Pareb](#)

- **2006 :**
 - A nouveau lancement de l'appel à candidatures et réécriture d'un nouveau label « qualité AFB ». L'obtention du label permettra tant aux organismes déjà labellisés de poursuivre leur engagement qualité qu'à de nouveaux organismes de s'inscrire dans cette démarche qualité pour une période de trois ans (2007/2008/2009).

[Télécharger le référentiel](#) (*dernière année*)

- Le Préfet de Région Haute-Normandie, en partenariat avec le Centre Ressources Illettrisme a organisé un colloque intitulé « **Compétitivité des entreprises et formation de base des salariés** » le 13 décembre 2006



[Télécharger les actes](#)

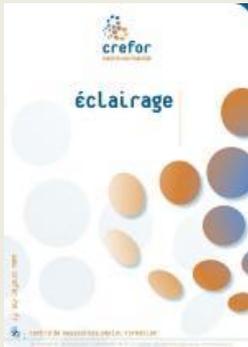
- **Septembre 2008 :**
L'association Crefor change de statut juridique et devient un Groupement d'Intérêt Public - il porte le même nom.
Le Cri devient : Pôle lutte contre l'illettrisme et fait partie intégrante du Crefor.

[Plus d'info sur le Crefor](#)

- **2009 :**
Mise en œuvre effective et lancement de l'appel d'offres du dispositif « Maîtriser les compétences clés » piloté par la DRTEFP - selon les préconisations de la circulaire DGEFP du 3 janvier 2008.
Ce dispositif reprend les dispositifs portés par les structures AFB (*Ateliers de Formation de Base*) et APP (*Ateliers de Pédagogie Personnalisée*).

[Télécharger la circulaire DGEFP du 3 janvier 2008](#)

[Télécharger la circulaire DGEFP du 18 janvier 2010](#)



Face aux défis représentés par la mondialisation des échanges, l'incertitude des temps et la complexité des contraintes, le monde professionnel s'inscrit de plus en plus dans l'économie de la compétence.

A partir de ce constat, l'Europe, soucieuse par ailleurs d'encourager les personnes et les collectivités d'entrer dans la société de la connaissance, a défini les compétences clés comme cadre conceptuel à l'action.

Il a donc semblé important et opportun au pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor d'apporter un éclairage sur cette notion de compétences clés en septembre 2009.

[Télécharger l'éclairage](#)

■ **Octobre 2010 :**

Présentation du Pareb 2 : dans le cadre « des vendredis du Crefor » a été présenté les grandes orientations, les secteurs d'activités concernés, l'approche nouvelle dans la conduite des projets qui devront être mis en œuvre à travers ce nouveau plan d'action qui fait suite à celui de 2005.

■ **Décembre 2010 :**

Publication d'une étude « *MESURE COMPARÉE DE L'ILLETTRISME : UNE EXPÉRIMENTATION INSEE - ANLCI* »

Afin d'essayer de jeter une passerelle entre les épreuves JAPD² et IVQ³, l'Anlci avec l'aide des CSN (*Centres du Service National*) de Lyon et de Rouen, de la Préfecture de Région Haute-Normandie, de la chargée de mission régionale Anlci et de la Direction Régionale de l'Insee, a mené depuis mars 2008 deux campagnes de collecte. L'opération s'est terminée en décembre 2008.

Ce document présente en détail l'enquête et les indications qui ont pu être produites à partir des données collectées.

[Télécharger l'enquête](#)

Insee Haute-Normandie : www.insee.fr/fr/regions/haute-normandie

² Depuis 2010, nouvelle appellation - JDC : Journée Défense Citoyenneté

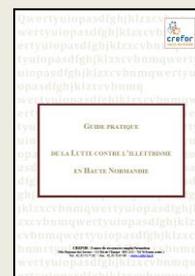
³ Information Vie Quotidienne

- **Janvier 2012 : Guide pratique de la lutte contre l'illettrisme en Haute-Normandie**

Aujourd'hui, plus de 3 millions de personnes ayant été scolarisées en France, sont en situation d'illettrisme. Qu'est-ce que l'illettrisme ? Quels sont les profils de ces femmes et hommes ? Qui agit ? Comment ? Et la prévention : c'est quoi ? Pourquoi faire ? Etc...

Toutes les réponses à ces questions, et bien d'autres encore, se trouvent dans ce document qui se veut être, avant tout, un outil d'information et de sensibilisation. Il a pour objectif d'apporter aux acteurs régionaux et locaux une clarification globale sur le fait de société qu'est l'illettrisme.

Vous êtes actuellement sur ce document. Il sera actualisé chaque année.



- **Janvier 2012 : La formation de base en Haute-Normandie**

Dans ce document, sont présentés les différents dispositifs mis en place en Haute Normandie dont : les Compétences Clés, Renforcer ses Savoirs de Base (RSB) du Conseil Régional, le dispositif linguistique de l'OFII (*Office Français de l'Immigration et de l'Intégration*) etc...

De plus pour visualiser de manière globale l'ensemble de ces dispositifs, il a été conçu un tableau synthétique mais complet (*format A3*) récapitulant l'essentiel des informations les concernant. Mieux connaître ces dispositifs, leurs objectifs, leurs fonctionnements devrait permettre tant aux professionnels, aux institutionnels ainsi qu'au tissu associatif de Haute Normandie d'orienter les publics en difficulté avec les apprentissages vers les formations correspondant le mieux à leur profil.



[Dispositifs formation de base.pdf](#)
[tableau-recap-dispositifs.pdf](#)
[graphique reperage.pdf](#)

▪ **6 septembre 2012 : Conférence / débat sur le F.L.I (Français Langue d'Intégration)**

Formalisation d'une démarche d'enseignement / apprentissage du français aux migrants venus s'installer durablement en France.

Le pôle lutte contre l'illettrisme a organisé cette conférence qui a été animée par madame Anne Vicher d'Ecrimed dans l'objectif de mieux comprendre :

- ✓ les principes qui sous-tendent le FLI, champ didactique qui s'inscrit non pas en rupture, mais dans la continuité du FLE, comme le FLS (*français langue seconde*) ou le FOS (*français sur objectif spécifique*),
- ✓ l'architecture et les grands principes qui sous-tendent le référentiel,
- ✓ le Label FLI qui lui est adossé,
- ✓ l'évolution de la politique de formation linguistique des migrants de leur accueil en France à la naturalisation pour celles et ceux qui le souhaitent.

Voir article dans la [lettre de la Mireb](#)

[Télécharger l'éclairage sur le FLI](#)

En savoir plus et télécharger le référentiel :

[Site ministère de l'intérieur](#)



▪ **8 octobre 2012 : Hervé FERNANDEZ, invité par le Préfet de Région de Haute Normandie dans le cadre du SPER**

Lors de la réunion du S.P.E.R. (*Service Public de l'Emploi Régional*) du 8 octobre 2012 en présence du Prefet de Région Monsieur Pierre de Bousquet la question de l'illettrisme a été mise à l'ordre du jour pour être débattue en présence des principaux acteurs régionaux : Rectorat, Directe, Drjscs, Drac, Pôle Emploi, Animation Régionale des Missions Locales, Opca, Insee, ...CRI.

Cette heureuse initiative, peu courante et qui est à mettre au crédit de la Chargée de mission régionale de l'Anlci Catherine Belmans, a permis de repositionner la lutte contre l'illettrisme comme une des priorités régionales.

A cette occasion le directeur de l'Anlci Hervé Fernandez a été invité pour situer cette lutte dans le territoire régional et présenter l'approche partagée qui en est faite au niveau national.

Cette réunion eut sans conteste le mérite de mobiliser les différentes structures présentes, la lutte contre l'illettrisme étant « officiellement » reconnue comme participant activement au développement régional.

▪ **26 octobre 2012 : Le numérique au service des compétences de base : des outils et usages numériques en Haute Normandie"**

Dans le cadre des « VENDREDI DU CREFOR » le Pôle Lutte contre l'Illettrisme organisait une présentation de deux outils et une expérimentation :

- **La clé du Savoir** par l'organisme Recife,
- **Dalia** par l'organisme Education et Formation,
- une **expérimentation FOAD** par le groupement **Actip@t**.

[Télécharger le document de présentation](#)

▪ **18 décembre 2012 : Conférence de presse de l'INSEE pour l'annonce des résultats du taux d'illettrisme en Haute Normandie**

L'enquête sur l'usage de l'information dans la vie quotidienne (IVQ) a été réalisée par l'Insee d'octobre à décembre 2011. Des extensions régionales ont été effectuées dans cinq régions, venant compléter l'échantillon national.

En Haute-Normandie, on décompte 86 000 personnes, soit 8% de la population régionale adulte scolarisée en France

En savoir plus et télécharger les résultats pour la Haute-Normandie : **[site de l'insee](#)**

2. DEFINITIONS

Selon l'[ANLCI](#)

Illettrisme, Analphabétisme, Français Langue Etrangère

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle.

Pour bien comprendre la réalité des situations des personnes, et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires, cesser de confondre illettrisme, analphabétisme, apprentissage du français langue étrangère.

Se mettre d'accord sur les mots :

- Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'[illettrisme](#). Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.
- Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'[analphabétisme](#). Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.
- Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "[Français langue étrangère](#)".

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

Agir contre l'illettrisme, c'est permettre à chacun d'acquérir ou de réacquérir ce socle fonctionnel, cette base de la base en lecture, en écriture et en calcul, les compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne :

- *faire une liste de courses,*
- *lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité,*
- *rédigier un chèque,*
- *utiliser un appareil,*
- *lire le carnet scolaire de son enfant,*
- *entrer dans la lecture d'un livre,*
- *faire un calcul simple,*
- *lire un trajet de métro ou de bus,*
- *etc...*

Considérations socio-historiques de l'alphabétisation

Extrait de : Daniau, S. et P. Bélanger (2008), « Synthèse des publications en langue française sur l'évaluation formative de la formation de base en milieu de travail », dans *L'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des adultes : pour de meilleures compétences de base*, Éditions OCDE.

Téléchargeable sur : <http://dx.doi.org/10.1787/172252366268>

« Les premières « opérations » d'alphabétisation des adultes, rendues nécessaires notamment par l'avènement de l'ère industrielle, l'expansion des procédés de communications (*téléphone, télégramme, journaux, littérature*) et la démocratisation progressive de la société, ont débuté au XIXe, dans le milieu de l'entreprise, au travers de la mobilisation du monde syndical ou mutualiste et dans les autres mouvements sociaux. Évidemment, l'introduction de l'école obligatoire avait commencé, au même moment, à universaliser la formation de base au sein des nouvelles générations (*Verrette, 2002 ; Furet et Ouzouf, 1977*). Dès lors, chaque pays industrialisé s'est évertué à développer une *Éducation nationale* propre à répondre à ses aspirations socio-culturelles (*un pays, une langue, des règles communes*), ses besoins économiques (*relèvement du niveau général de qualifications de la population active*) et ses objectifs politiques (*formation citoyenne*).

L'usage de l'écrit, moyen devenu prédominant de conservation et la communication des savoirs, se sont bientôt répandus dans toutes les classes sociales, supplantant même la valeur de la parole donnée (*contrats*). La transmission des savoirs, domaine jusqu'alors réservés des Anciens, a progressivement été prise en charge par la société des Anonymes.

La prise en compte de l'ampleur du phénomène de l'analphabétisme/illettrisme dans nos sociétés actuelles est donc relativement récente. En effet, jusqu'au milieu du XXe siècle, l'alphabétisation était considérée comme une problématique marginale qui pouvait être gérée, au niveau des citoyens, par les milieux communautaires et les mouvements liés à l'éducation populaire, comme *Peuple & Culture* en France, et, au sein des entreprises, par les mouvements syndicaux, et dans une moindre mesure, par les services de formation. Ces deux approches étaient de nature très différente.

La première s'appuyait sur une vision émancipatrice de l'alphabétisation, tant pour le citoyen que pour les salariés.

La seconde était motivée par une approche résolument adaptatrice de la main-d'oeuvre à l'évolution constante et accélérée des conditions de travail.

La normalisation accélérée des différentes branches professionnelles et la course au progrès technologique, dans un contexte de mondialisation des marchés, d'explosion des flux migratoires de main-d'oeuvre et de compétition renforcée entre les entreprises, ont largement contribué à instaurer un climat d'urgence.

Passé le milieu du XXe siècle, la communauté internationale, s'intéresse de nouveau à l'oeuvre d'alphabétisation des adultes. L'alphabétisation, qui désignait jusqu'alors l'incapacité stricte de lire ou d'écrire, est redéfinie de façon plus large par l'Unesco qui, en 1958, déclare analphabète « toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne ». On assiste à une nouvelle prise en compte des individus adultes, qui, bien que partiellement scolarisés, n'arrivent pas à maîtriser suffisamment les outils d'apprentissage essentiels (*lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes*) et les contenus éducatifs fondamentaux dont ils ont besoin pour vivre et travailler dans une société en changement continu.

Cette définition dynamique du niveau minimal exigé de qualifications de base est relativement récente dans l'histoire de nos sociétés.

Le Québec, sensibilisé à la problématique de l'alphabétisation des adultes dès le rapport Parent (1964), en fera une de ses priorités à la suite des conclusions de la Commission d'Enquête sur la Formation des Adultes (1982). En 1978, l'Unesco, soucieuse de ne pas stigmatiser cette frange de la population, développe la notion plus large d'alphabétisation fonctionnelle, qui s'adresse à l'individu « *incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire au bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer, en vue de son propre développement et de celui de sa communauté* ». Dès lors, le niveau d'alphabétisation ne se mesure plus seulement à l'aune d'un parcours scolaire mais en fonction de compétences maîtrisées.

Suite à un rapport alarmant sur les illettrés (*Espérandieu et autres, 1984*) mettant en évidence les failles de l'École Républicaine, **la France opte pour le terme d'illettrisme** qui s'applique aux personnes qui ont des connaissances de base en écriture et en lecture, acquises durant leur scolarité, mais pas suffisamment pour faire face à de nouvelles situations de la vie quotidienne ou professionnelle.

Cette notion de l'illettrisme, définissant par la négative les sujets visés, sera critiquée au sein des pays francophones ; on mettra en question cette vision stigmatisante de l'œuvre d'alphabétisation (*Lahire, 1999*).

Le terme de littératie, mis en avant par l'OCDE en 1994 lors de l'Enquête Internationale sur l'Alphabétisation des Adultes (EIAA), qui désigne l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités, obtiendra plus de succès, bien que critiquée en raison de son unidimensionnalité (*Wickert, 1998*).

Les rapports de l'OCDE proposent une échelle d'évaluation des niveaux d'alphabétisation qui a, depuis lors, été adoptée par la majorité des pays. Composée de cinq niveaux, elle s'applique à quatre domaines complémentaires :

- la compréhension de texte suivis,
- la compréhension de textes schématiques,
- la numératie,
- la résolution de problème.

La prise en compte par la communauté internationale (*Unesco puis OCDE*) de l'alphabétisation des adultes dans les sociétés industrielles ne se fera qu'après la deuxième guerre mondiale.

L'alphabétisation étant devenue un enjeu national, des moyens sont débloqués à cette fin. Néanmoins, comme l'ont constaté les différentes instances nationales et provinciales de la francophonie (*ANLCI, 2004 ; Michel, 2006 ; Lalande, 2003 ; Bastyns, 2006*), le problème est loin d'être résolu.

Ainsi, en France, l'ANLCI constate qu'il y a toujours entre 7 et 10 % des personnes qui, ayant été scolarisées en français, ne maîtrisent pas réellement la lecture et l'écriture. Pourtant le nombre de personnes suivant une formation de base pour corriger ce retard stagne autour de 50 000 par an. Cette disproportion, entre le nombre d'analphabètes et le nombre de formations suivies, se retrouve dans toute la francophonie.

Si au Québec, tout comme en Suisse ou en Belgique, on note une légère augmentation du nombre de formations suivies, le pourcentage de la population en situation d'analphabétisme n'évolue guère. L'analphabétisme fonctionnel touche environ 10 % de ces populations (*plusieurs millions d'individus*), seules une très faible proportion de ces derniers s'engage dans des actions d'alphabétisation (*quelques dizaines de milliers de personnes*).

Si le problème a bien été identifié, les mesures prises semblent bien loin d'être suffisantes. »

Prévention de l'illettrisme

Selon l'[ANLCI](#)

C'est **dès la petite enfance** que les tout petits peuvent se familiariser avec les livres, les récits, découvrir le plaisir, l'intérêt de parler et d'agir dans le monde qui les entoure.

En lien avec les familles, des actions sont entreprises pour proposer à tous les enfants un univers où le langage, les mots, les livres ont une place, créer un contexte favorable aux apprentissages et les mettre en confiance.

Tout au long de la scolarité, l'apprentissage, l'intérêt doivent être soutenus pour éviter le décrochage, aider les plus fragiles à ne pas rompre avec l'écrit.

Sur tous les territoires, de nombreux acteurs du champ culturel, éducatif, social et familial agissent dans la cohérence et la continuité pour construire autour de l'enfant une véritable chaîne de solidarité éducative et éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance.

Guide audiovisuel pour accompagner les actions de prévention

Guide pratique - Prévenir l'illettrisme : des clés pour comprendre et agir

(Cliquer sur les images pour accéder au contenu du guide)

Le guide de l'ANLCI consacré à la prévention de l'illettrisme a été élaboré par un groupe de travail national au fil des étapes du Forum Permanent des Pratiques, est sorti en mai 2009. Il contient trois volets :

- 10 questions-réponses pour lutter contre les idées reçues.



- Un dvd : 9 films réalisés dans divers lieux et situations – **cliquer sur les titres pour les visionner en ligne** :

- [Halte Garderie](#) (Paris XIème Lire et Faire Lire)
- [Halte Garderie](#) (Paris XVème, UDAF)
- [Bibliothèque avec les assistantes maternelles](#) (ACCES, Epinay-Sur-Seine)
- [Ludothèque avec les parents](#) (Francas, Saint Etienne)
- [Une journée en famille](#) (Villefranche-Sur-Saône)
- [Formation de base pour les parents au sein d'une école](#) (Marseille)
- [Accompagnement vers la lecture au sein des familles](#) (AFEV)
- [Classe "Passerelle"](#) (Mulhouse)
- [A l'école maternelle](#) (Saint Etienne)

- Une liste de contacts utiles.



Les actions éducatives familiales (AEF)

Ce terme désigne des actions visant simultanément à :

- **Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants** qui entrent dans un cycle d'apprentissage clé (*école maternelle, cours préparatoire, collège*).
- **Permettre aux parents de maîtriser les savoirs de base** pour mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Après deux années d'expérimentation, les Actions Educatives Familiales sont entrées dans leur phase d'essaimage sur tout le territoire.

Pour ce faire, l'ANLCI a produit un cadre national de référence, destiné à tous les acteurs œuvrant dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, afin de mieux comprendre ce qu'est une action éducative familiale, notamment au travers de ses principes structurants.



L'ANLCI a publié une plaquette de communication sur les actions éducatives familiales destinée aux acteurs, aux financeurs potentiels, aux partenaires, elle met en avant les enjeux de la démarche, les doubles effets produits sur les enfants et sur les parents et synthétise la mise en œuvre d'une AEF.

3. LES CHIFFRES DISPONIBLES

L'enquête IVQ/ANLCI - 2011 / 2012

Avec le renouvellement de l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) en 2011-2012, nous disposons pour la première fois de chiffres fiables sur l'évolution de l'illettrisme en France depuis 2004 (*voir paragraphe suivant*) et dans cinq régions françaises dont la Haute-Normandie.

En 2011, le taux d'illettrisme est moins élevé en France métropolitaine qu'en 2004 :

7% en 2011, contre 9% en 2004

**Un peu plus de 2 500 000 personnes
âgées de 16 à 65 ans et scolarisées en France
sont en situation d'illettrisme.**



[Télécharger la plaquette chiffres ANLCI](#)

[Télécharger la note Insee](#)

Avertissement au lecteur sur les chiffres Insee et Anlci :

Il faut faire attention car les champs retenus par l'Insee dans ses publications sont souvent différents de ceux de l'Anlci dans la mesure où ils peuvent viser des publics différents :

- l'INSEE traite (*en général*) de la population en difficulté face à l'écrit (*migrants à l'âge adulte compris*),
- l'ANLCI seulement de la population scolarisée en France (*de nationalité française ou étrangère*) et en difficulté face à l'écrit (*définition 2003 de l'illettrisme*).

Cette différence de champ, lorsqu'elle existe, rend les chiffres non comparables.

De la même façon les chiffres obtenus par la méthode directe (*celle mise en œuvre pour l'enquête nationale et les extensions*) et ceux obtenus par la méthode des « petits domaines » ne sont pas directement comparables (*par exemple en Ile de France*). Afin de garder une cohérence au système nous ne donnons ici que les chiffres obtenus par la méthode nationale.

Rappelons également que les chiffres donnés dans les publications de l'ANLCI ne concernent que le champ de la population ayant été scolarisée en France.

La Haute-Normandie a cette année bénéficié d'une extension régionale. Les résultats sont disponibles et une analyse approfondie à partir des données régionales sera proposée par l'Insee et le Crefor courant 1^{er} semestre 2013.

Elle permettra de guider et d'appuyer des actions régionales en direction du public concerné.

Plus d'information :

Guillaume Folléa (02.32.18.37.22) - Jean-Philippe Mercier (02.32.18.49.32).

**En Haute-Normandie,
on décompte 86 000 personnes,
soit 8% de la population régionale adulte scolarisée en France.**

Télécharger l'enquête IVQ : [Spécial Haute Normandie](#)

Télécharger la note Insee : [AVAL Haute-Normandie](#)

Mieux informer les partenaires institutionnels et professionnels de terrain, sur le nombre de personnes en difficultés avec les compétences de base (lecture, écriture, communication orale, etc...) ainsi que leurs différentes caractéristiques, est une des missions du pôle illettrisme du CREFOR.

Ainsi, sur la base des résultats de l'enquête IVQ, sur le territoire de Haute-Normandie, le CREFOR a souhaité réaliser un document qui a pour objectif de faciliter la lecture des chiffres, par des graphiques.

Des comparaisons sont faites avec les taux au niveau national pour une meilleure visibilité de la situation Haut Normande.

[Télécharger la plaquette CREFOR](#)



[IVQ – Spécial Ile-de-France](#)

[IVQ – Spécial Picardie](#)

[IVQ – Spécial Nord-Pas-de-Calais](#)

Les chiffres des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion et Guyane seront disponibles prochainement.

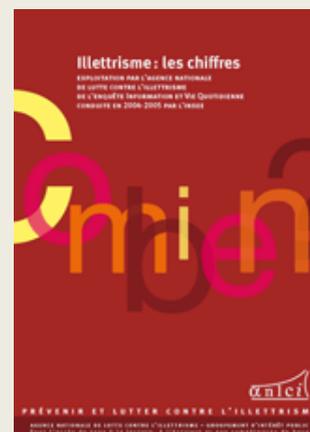
L'enquête IVQ/ANLCI – 2004 / 2005

Pour la première fois, en 2004-2005, une enquête portant sur la population âgée de 18 à 65 ans a été réalisée en France métropolitaine auprès d'un échantillon de plus de 10 000 personnes.

L'introduction du module (*dit Module ANLCI*) de mesure de l'illettrisme dans l'enquête Information et Vie Quotidienne (*IVQ*) 2004-2005 réalisée par l'INSEE, l'exploitation de cette enquête par l'ANLCI permet pour la première fois de disposer de données précises sur l'illettrisme en France et de mieux cerner cette réalité complexe.

Ainsi, plus de 3 millions de personnes adultes concernées

[Télécharger l'enquête](#) (*document complet avec mise à jour 2010*)



Les évaluations JDC (journée défense citoyenneté) – ex JAPD

Les chiffres sont fournis par le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Education Nationale à l'issue des tests auxquels sont soumis les jeunes garçons et filles âgés de 17 à 19 ans.

Si, d'après les chiffres JDC, **plus de 10 % des jeunes** à l'issue de la scolarité obligatoire éprouvent des difficultés face à l'écrit, le pourcentage de ceux qui ne maîtrisent pas la base de la base et éprouvent des difficultés si graves qu'elles peuvent entrer dans la définition de l'illettrisme s'élève à **moins de 5%** de la classe d'âge, ce qui représente environ **35 000 jeunes** concernés.

Attention en 2009 une nouvelle façon automatisée de passer les tests a été introduite (à l'aide d'une « zapette » et d'un ordinateur). Cette nouveauté rend les chiffres difficilement comparables entre l'année 2009 et les précédentes.

Les chiffres présentés ici ont été fournis à la demande de l'ANLCI par la Mission Liaison Partenariat du Ministère de la Défense d'après le travail effectué par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance.

Les tests passés lors des JDC permettent de fournir des résultats par régions et par départements :

- Comparatif des résultats régionaux de 2006 à 2011
- Comparatif des résultats des tests JDC par département de 2004 à 2011

Télécharger ces deux documents sur [le site de l'ANLCI](#)

Accéder aux notes d'information sur les évaluations en lecture, publiées par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance :

[Année 1998-1999](#)
[Année 2003](#)
[Année 2007](#)
[Année 2011](#)

[Année 1999-2000](#)
[Année 2004](#)
[Année 2008](#)

[Année 2000-2001](#)
[Année 2005](#)
[Année 2009](#)

[Année 2001-2002](#)
[Année 2006](#)
[Année 2010](#)

Attention dans les publications de la DEPP celle-ci distingue 5 profils parmi lesquels seuls les profils 1 et 2 concernent les jeunes dont les difficultés peuvent être décrites comme relevant de l'illettrisme.

Les évaluations des acquis des élèves de l'école primaire

(Source : Ministère de l'éducation nationale)

Les élèves de classe de CE1 et de CM2 sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations situent les acquis de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes. À partir de ce constat, les enseignants apportent une aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin.



"Les résultats des évaluations qui se sont déroulées en CE1 et CM2 du 21 au 25 mai 2012 **ne sont pas centralisés au niveau national.**

Ils sont collectés et analysés à l'échelle des écoles, et seulement à ce niveau, avec l'appui des inspecteurs des circonscriptions.

Ces évaluations servent également de **support aux échanges avec les familles** et, s'agissant des évaluations réalisées en CM2, elles **favorisent la liaison avec le collège de secteur.**

Pour l'avenir, la concertation traitera de la **refondation de l'évaluation tant du système éducatif que des acquis des élèves.**"

Source : Lettre de Vincent Peillon et de George Pau-Langevin à tous les personnels de l'éducation nationale, 26 juin 2012

En Haute Normandie en 2011 :

➤ **Département de la Seine-Maritime**

Evaluations CE1 en français (Mai 2011)

50% des élèves ont plus de 39 bonnes réponses. Ils ont des **acquis très solides.**
(résultat France : 51%)

26% des élèves ont entre 29 et 39 bonnes réponses. Ils ont de **bons acquis** qui seront développés dans les mois à venir.
(résultat France : 28%)

15% des élèves ont entre 18 et 28 bonnes réponses. Leurs **acquis sont encore fragiles.** Ils seront à consolider dans les mois à venir.
(résultat France : 14%)

9% des élèves ont moins de 18 bonnes réponses. Leurs **acquis ne sont pas suffisants.** Ils bénéficieront d'une aide spécifique.
(résultat France : 7%)

[Télécharger le document complet](#)

Evaluations CM2 en français (janvier 2011)

40% des élèves ont plus de 38 bonnes réponses. Ils ont des **acquis très solides**.
(résultat France : 43%)

29% des élèves ont entre 28 et 38 bonnes réponses. Ils ont de **bons acquis** qui seront développés dans les mois à venir.
(résultat France : 31%)

22% des élèves ont entre 17 et 27 bonnes réponses. Leurs **acquis sont encore fragiles**. Ils seront à consolider dans les mois à venir.
(résultat France : 19%)

9% des élèves ont moins de 17 bonnes réponses. Leurs **acquis ne sont pas suffisants**. Ils bénéficieront d'une aide spécifique.
(résultat France : 7%)

[Télécharger le document complet](#)

➤ Département de l'Eure :

Evaluations CE1 en français (Mai 2011)

48% des élèves ont plus de 39 bonnes réponses. Ils ont des **acquis très solides**.
(résultat France : 51%)

28% des élèves ont entre 29 et 39 bonnes réponses. Ils ont de **bons acquis** qui seront développés dans les mois à venir.
(résultat France : 28%)

16% des élèves ont entre 18 et 28 bonnes réponses. Leurs **acquis sont encore fragiles**. Ils seront à consolider dans les mois à venir.
(résultat France : 14%)

8% des élèves ont moins de 18 bonnes réponses. Leurs **acquis ne sont pas suffisants**. Ils bénéficieront d'une aide spécifique.
(résultat France : 7%)

[Télécharger le document complet](#)

Evaluations CM2 en français (janvier 2011)

40% des élèves ont plus de 38 bonnes réponses. Ils ont des **acquis très solides**.
(résultat France : 43%)

31% des élèves ont entre 28 et 38 bonnes réponses. Ils ont de **bons acquis** qui seront développés dans les mois à venir.
(résultat France : 31%)

21% des élèves ont entre 17 et 27 bonnes réponses. Leurs **acquis sont encore fragiles**. Ils seront à consolider dans les mois à venir.
(résultat France : 19%)

8% des élèves ont moins de 17 bonnes réponses. Leurs **acquis ne sont pas suffisants**. Ils bénéficieront d'une aide spécifique.
(résultat France : 7%)

[Télécharger le document complet](#)

Dans les autres régions en 2011 :

Les résultats globaux et anonymes de la France entière, des académies et des départements sont disponibles et publics.

[Consulter les évaluations par académie](#)

4. LES INSTANCES

ANLCI (AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME)



1, place de l'École - BP 7082
69348 LYON CEDEX 07

Tel. : 04 37 37 16 80
Fax : 04 37 37 16 81

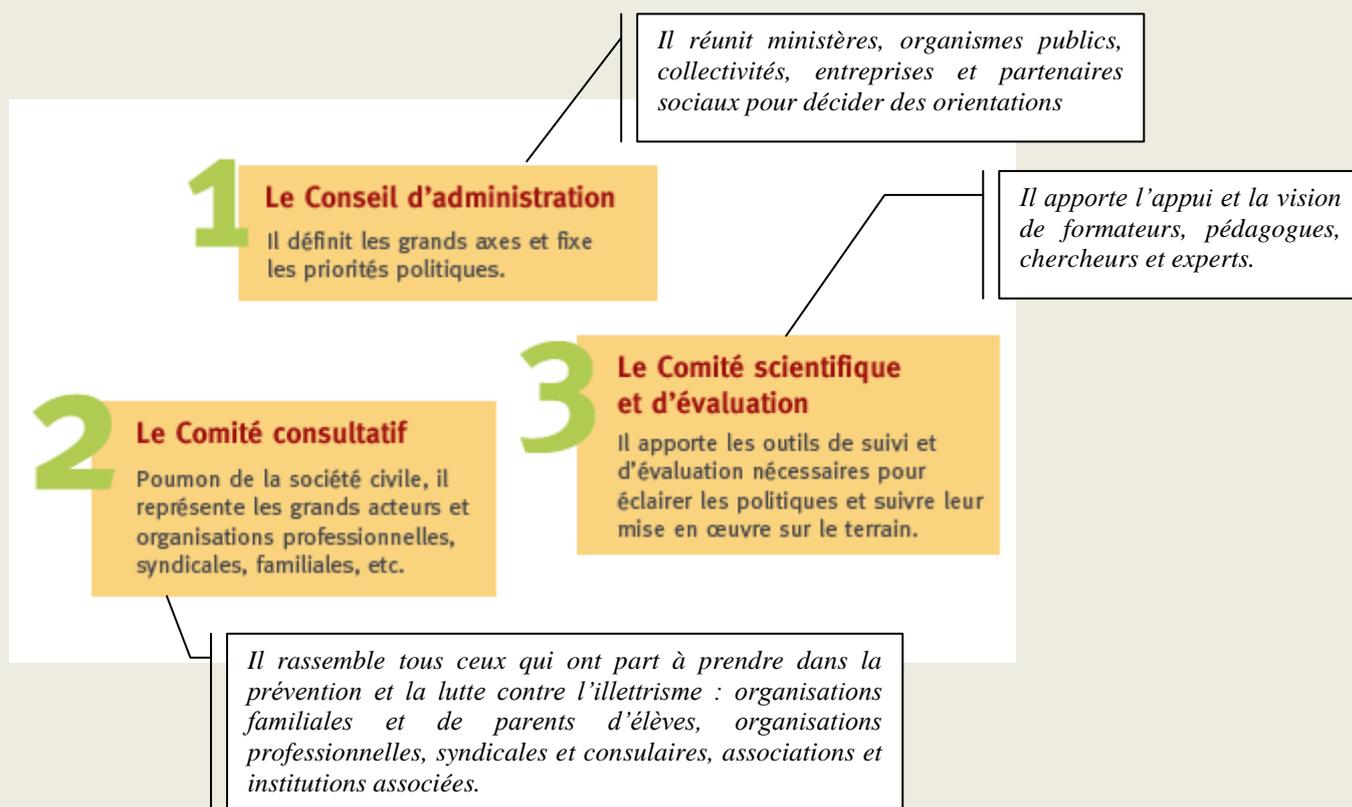
<http://www.anlci.gouv.fr>

Créée en octobre 2000, l'ANLCI mobilise et travaille avec ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Elle est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir et agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

L'ANLCI **accompagne** et aide les acteurs qui réalisent des actions prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

Un réseau national de membres pour faire reculer l'illettrisme



Une structure légère et réactive

- Une **équipe opérationnelle** d'une douzaine de personnes, chargés de mission nationaux et secrétariat, pour animer la politique nationale et coordonner le réseau des chargés de mission régionaux, dirigée par Hervé FERNANDEZ.

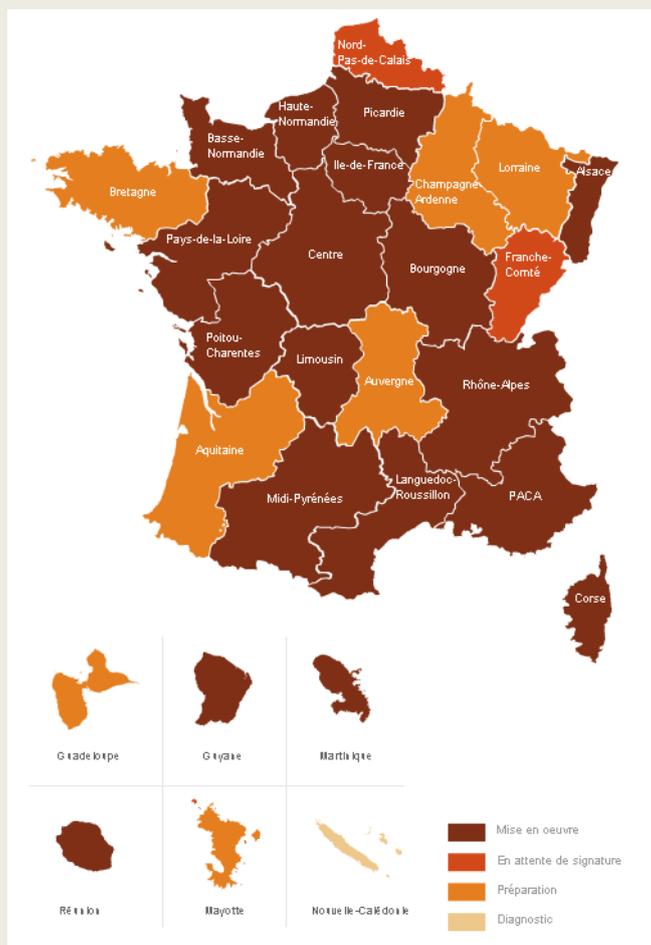
[Accéder à la liste de l'équipe](#)

- Des **chargés de mission régionaux**, nommés par les Préfets de région et la directrice de l'Agence, en concertation avec les Conseils régionaux, pour animer la politique régionale de lutte contre l'illettrisme, préparer et coordonner les plans d'action régionaux.

[Accéder à la liste des Chargés de Mission Régionaux](#)

Des Centres ressources Régionaux / Départementaux

Cliquer sur la carte puis sur une région pour découvrir ses coordonnées, son actualité, l'agenda des manifestations, ainsi que la présentation de chaque mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme.



LE POLE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (PLCI) DU CREFOR

Crefor
Pôle Régional des Savoirs - 115, Boulevard de l'Europe,
BP 1152
76176 ROUEN cedex 01
crefor@crefor-hn.fr
www.crefor-hn.fr

Le Pôle Lutte contre l'Illettrisme est composé d'une équipe de trois personnes :

- **Responsable du pôle**
Jean-Philippe MERCIER - 02 32 18 49 32 jean-philippe.mercier@crefor-hn.fr
- **Chargée des actions de prévention**
Aïcha TALBI - 02 32 18 49 30 aicha.talbi@crefor-hn.fr
- **Documentaliste chargée d'information**
Elise DEHAYS - 02 32 18 49 33 elise.dehays@crefor-hn.fr

Il inscrit son action dans le cadre régional d'une mission d'intérêt général et :

Apporte :

- des conseils, un appui pédagogique et technique, d'ingénierie,
- des productions et de la diffusion de ressources documentaires, multimédia...
- des outils d'aide à la réflexion.

Assure :

- un accompagnement des actions de formation,
- un accompagnement des actions de prévention,
- une veille documentaire concernant les outils, méthodes, dispositifs de formation,
- un accueil et une information pour tous les publics.

Propose :

- des formations auprès des acteurs de terrain,
- des présentations d'outils et méthodes innovantes,
- des sessions d'information et de sensibilisation.

Participe :

- à des groupes de travail interinstitutionnels,
- à des groupes de recherche / de réflexion au niveau régional et national avec l'ANLICI,
- à la mise en oeuvre avec ses partenaires du Pareb.

Il contribue à la recherche de solutions à l'illettrisme par des actions auprès de l'entreprise et, plus généralement, par la prévention sur le territoire de Haute Normandie.

Domaines d'activité :

Entreprise :

La question de l'illettrisme est devenue une problématique reconnue et mieux identifiée dans le monde du travail et par suite une préoccupation majeure autant pour les entreprises que pour les salariés.

Les nouvelles formes d'organisation du travail qui se développent, plus exigeantes en productivité, qualité, réactivité, traçabilité modifient sensiblement les compétences requises nécessitant ainsi davantage la maîtrise des écrits. Il en va donc de la compétitivité même des entreprises et de la qualité de service public des collectivités de disposer de personnels qui maîtrisent les compétences de bases, considérées désormais comme professionnelles.

Parallèlement, la maîtrise de ces compétences participe également à la sécurisation des parcours des salariés ainsi qu'à leur évolution professionnelle.

Malgré ces enjeux, la spécificité du contexte et l'ampleur du problème (*57 % des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi*) ne facilitent pas encore un traitement global et vraiment satisfaisant de la question malgré des expériences innovantes ouvrant des perspectives pédagogiques prometteuses.

En effet l'intervention auprès des salariés, de par sa diversité et sa complexité même, renouvelle les approches de la question de l'apprentissage au sens large. La didactique professionnelle apparaît riche d'enseignement pour le monde de la formation aux compétences de base.

Face à ces constats, l'activité du Crefor est donc de participer à une meilleure sensibilisation des salariés à leurs droits et à leur connaissance de solutions adaptées, ainsi que d'aider les entreprises et collectivités territoriales à mener des politiques concrètes de professionnalisation autour des compétences de base.

Pour se faire, le Crefor intervient auprès des Opca, des organismes de formation, des institutionnels et différents acteurs du monde du travail, par du conseil, de la formation, de la sensibilisation, de l'animation territoriale, des études et diverses formalisation d'expériences comme de l'ingénierie.

La lutte contre l'illettrisme en direction des salariés est une des priorités régionales inscrite dans le Plan d'Action Régional pour l'Education de Base (Pareb).

Contact : Jean-Philippe MERCIER au 02 32 18 49 32

Prévention :

Elle consiste en des actions anticipatrices auprès des « tout-petits », des enfants, des adolescents et de leurs familles qui se situent bien en amont pour créer des conditions favorables à la réussite des apprentissages et traiter les difficultés avant qu'elles ne se transforment en blocages et conduisent plus tard à des situations d'illettrisme.

Elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise.

Ainsi, toutes les initiatives, nationales, régionales, départementales, locales qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants le goût d'apprendre et le plaisir de lire participent à la prévention de l'illettrisme.

Le pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor s'investit pleinement dans cette démarche de prévention et développe son action autour de trois axes : le repérage, l'information et la sensibilisation, l'outillage.

Le repérage des dispositifs et des actions

Depuis plusieurs années, un important patrimoine de compétences et d'expériences s'est constitué tant dans le champ de l'éducation formelle (enseignement scolaire) que dans celui de l'éducation non-formelle (activités culturelles et éducatives).

Il s'agit donc là de repérer les dispositifs institutionnels ainsi que les actions menées au niveau local par des associations diverses. Aller à la rencontre de ces acteurs est primordial pour mieux connaître leurs pratiques en matière d'appui aux enfants et aux familles les plus éloignés de l'écrit pour avoir une vision concrète et globale de ce qui se fait sur le territoire haut normand. Ces actions seront prochainement cartographiées géographiquement par catégorie dans une base de données et visibles par tous.

L'information et la sensibilisation des acteurs

Les nombreuses démarches menées sur le terrain ne font pas systématiquement référence à la prévention de l'illettrisme, elles y contribuent activement sans le savoir. Le pôle lutte contre illettrisme joue ici un rôle important : informer et sensibiliser les associations, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les bibliothèques, les intervenants culturels, les services sociaux et tous les acteurs qui agissent dans l'environnement des enfants et de leurs familles.

Préciser les définitions, définir les champs d'actions, lever les amalgames permettra à ces acteurs de terrain de construire ou de reconstruire une dynamique d'apprentissage dans leurs pratiques.

Dans le domaine plus institutionnel, le pôle lutte contre illettrisme apporte son expertise au nouveau Pareb (Plan d'action régional en faveur de l'éducation de base), dans les groupes de travail « mener une action globale auprès des enfants et des familles » piloté par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles et « lutter contre le décrochage scolaire et lever les freins à la formation des jeunes de moins de 25 ans » piloté par le Rectorat.

Conseiller et accompagner les structures de terrain au montage de projet sur la prévention relève pleinement des missions du pôle lutte contre illettrisme du Crefor.

Contact : Aicha TALBI au 02 32 18 49 30

Ressources documentaires :

Le pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor possède un **fonds documentaire sur les "Savoirs de base"** au sens large (*Illettrisme, Alphabétisation, Français Langue Etrangère*).

Il est à la disposition de tous les acteurs de l'éducation, de la formation, de l'insertion, aux étudiants, aux bénévoles, aux associations ...

Il est composé :

- d'ouvrages de réflexion ainsi que des revues traitant de l'illettrisme et de l'éducation au sens large,
- de méthodes pédagogiques d'apprentissage (*linguistique, calcul etc.*),
- de CD-Roms éducatifs,
- d'une pédago-ludothèque dont les jeux (*boîtes et logiciels*) sont utilisés comme outils pédagogiques.

En dehors des revues, les ouvrages, les méthodes pédagogiques et les jeux peuvent être empruntés gratuitement pour une durée de 3 semaines.

Une aide personnalisée pour guider les recherches est possible sur rendez-vous.

Contact : Elise DEHAYS au 02 32 18 49 33

Le catalogue de ressources



Pour faciliter les recherches et permettre une meilleure visibilité de son fonds documentaire riche de plus de 600 documents, le pôle lutte contre l'illettrisme a répertorié l'ensemble des ouvrages et outils dont il dispose dans un catalogue.

Entièrement dédié à la formation de base, ce catalogue de ressources documentaires est à votre disposition, en consultation et/ou en téléchargement sur le site Internet du [Crefor](#) rubrique illettrisme (*ou ci-dessous*).

Cet outil documentaire se présente sous forme de 6 livrets, qui se distinguent par leur thématique et leur couleur :

- Livret 1 (*Livret orange*) : **Savoirs de Base et formation initiale**
- Livret 2 (*Livret bleu*) : **Savoirs de base et environnement économique social et politique**
- Livret 3 (*Livret jaune*): **Savoirs de base et formation**
- Livret 4 (*livret vert*): **Savoirs de base et insertion**
- Livret 5 (*livret mauve*): **Savoirs de base et sciences humaines - sciences de l'éducation**
- Livret 6 (*livret rose*): **Savoirs de base et pédagogie**

[Accéder aux différents livrets](#)

Répertoire des outils numériques pour l'auto-formation accompagnée.

A destination des publics en difficultés avec les savoirs de base, ce document réalisé par le pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor est un support qui doit permettre aux acteurs de la formation de base, formateurs ou animateurs de centre de ressources, de se constituer une banque de données d'outils numériques pour répondre aux besoins des apprenants.

Ce répertoire sera alimenté au fur et à mesure des recherches et des retours des professionnels.



[Accéder au répertoire](#)

Outils incontournables pour les centres de Ressources.

Ce document est un support qui doit permettre aux structures qui luttent contre l'illettrisme de se constituer ou d'alimenter un fonds documentaire opérationnel.

Le pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor pour constituer ce document s'est basé entre autres choses sur les retours des professionnels de la formation de base.

Les outils numériques n'ont pas été volontairement abordés puisqu'un répertoire des outils numériques pour la formation de base existe (*ci-dessus*).



[Accéder au document](#)

Les outils :

Recherches action :

"Dessine-moi un AFB..."



Dirigée par Francis ANDRIEUX de l'Université de Strasbourg, cette recherche-action animée par le GRLI sur le thème de la formalisation des pratiques des formateurs du réseau des AFB s'est terminée avec la parution d'un ouvrage édité par le GRLI : "Dessine-moi un AFB". Elle a mis à contribution 3 organismes de formation du réseau : Education et Formation, Forjecnor 2000 et l'AAFTE.

[Télécharger la recherche-action](#)

"Une démarche d'évaluation des apprentissages en Ateliers de Formation de Base"



Cette recherche, débutée en 2000, aboutit en 2003 à la proposition au réseau ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la formation concernés par la thématique d'une démarche d'évaluation fondée sur une approche constructiviste, pour une pratique de l'évaluation véritablement intégrée à l'apprentissage.

[Télécharger la recherche-action](#)

"Développement d'une formation de base adaptée au projet de l'entreprise"



Les travaux de cet atelier ont permis aux praticiens d'illustrer une partie de leurs activités au sein des AFB. L'objectif est de travailler tant sur le mode d'approche de l'entreprise, de l'écoute du projet de l'entreprise et des propositions de formation adaptée tant au projet global qu'au poste de travail des salariés concernés. Ce dossier met en lumière des histoires professionnelles, formalise des expériences, tente des préconisations d'actions. Il aborde le développement de compétences collectives des AFB sur le champ des formations de base des salariés en situation d'illettrisme et contribue à proposer une nouvelle expertise aux entreprises associant le renforcement des compétences de base de leurs salariés à leurs projets de développement.

Développement d'une formation de base adaptée au projet de l'entreprise - Sous la direction de Jean Philippe Roquette.- Collectif d'auteurs Haut Normands.- Rouen,2006.- 75 p.

[Télécharger la recherche-action](#)

"Illettrisme et orthographe"



La recherche action « illettrisme et orthographe » qui s'est déroulée courant 2008-2009 a été menée par des formateurs du réseau des Ateliers de Formation de Base de Haute Normandie dont Frédéric BOTTOIS, Catherine CHESNEL, Françoise FUNKIEWIEZ autour d'un expert scientifique Claude GRUAZ ancien directeur de recherche au CNRS. Elle a été coordonnée par le pôle « lutte contre l'illettrisme » du Crefor.

[Télécharger la recherche-action](#)

"Analyse de l'activité en SIAE"



Projet illettrisme et Structures d'Insertion par l'Economique – 2010.
Une recherche action basée sur l'expérimentation d'une nouvelle approche innovante de la prise en compte des problématiques de l'illettrisme et de la formation au sein des structures d'Insertion par l'Activité Economique.
Elle a été pilotée par 2iae et le pôle « lutte contre l'illettrisme » du Crefor.

[Télécharger la recherche-action](#)

Trois blogs :

1. Un blog sur la lutte contre l'illettrisme et les compétences de base dans l'entreprise



Le pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor met à votre disposition un blog consacré aux compétences de base et à la lutte contre l'illettrisme dans les entreprises. Vous trouverez dans cet outil des informations mises à jours régulièrement sur la législation, les accords-cadres dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, les expériences menées, les chiffres, les enjeux de la formation de base dans l'entreprise, le rôle des OPCA...

Accéder au blog : <http://illentreprise.canalblog.com>

2. Un blog sur la prévention de l'illettrisme



Ce blog s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par la problématique de l'accès à la lecture/écriture chez les enfants et les adolescents, qu'ils soient professionnels de l'éducation, de la petite enfance ou bien bénévoles associatifs ou parents, et autres.

Construit autour de thèmes principaux comme « la lecture plaisir », « l'enfant et l'école », « l'environnement scolaire / parentalité », ou bien encore « les actions culturelles », on y trouve des articles pertinents et récents, très souvent accompagnés de documents à télécharger ou d'un lien Internet de la source référente.

Bonne navigation sur <http://illprevention.canalblog.com/>

3. Un blog de veille documentaire sur la dyslexie



Ce blog est destiné à un public non spécialiste de la thématique « dyslexie ». Nous avons souhaité que les utilisateurs internautes, qu'ils soient parents, enseignants, formateurs, trouvent dans ce blog des informations pratiques et compréhensibles par tous.

Ce blog est le fruit d'un travail collaboratif entre le pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor et le Comité régional d'éducation pour la Santé (CRES) de Haute-Normandie - aujourd'hui appelé IREPS-HN (*Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de Haute Normandie*)

Connectez-vous sur <http://dyslexiedoc.canalblog.com>

Une cartographie des actions de prévention :



Base de données informatique qui recense pour la Haute-Normandie les actions éducatives, sociales et culturelles concourant à la « prévention de l'illettrisme » en direction de la petite enfance, des enfants, des adolescents, des enfants et liens avec les familles.

Cette cartographie permettra ainsi une vision globale, des actions réalisées sur le terrain et des dispensateurs des actions. Les informations sont territorialisées par départements et communes pour une recherche plus affinée.

Elle est en cours d'alimentation.

[Accéder à la cartographie](#)

Contribuer au recensement des actions de prévention ?

Vos actions, relèvent du champ de la prévention de l'illettrisme ?
Vous avez connaissance sur votre territoire des associations qui mènent ce type d'activité ?

Et vous souhaitez que ces actions apparaissent dans cette base de données.

Cet outil est aussi le vôtre !

Alors prenez contact avec la chargée des actions de prévention du Créfor :
aicha.talbi@crefor-hn.fr Tel : 02.32.18.49.30.

Une cartographie des actions de formation *(en construction en 2013)*

Base de données informatique qui recensera pour la Haute-Normandie, les actions de formation en direction des adultes, soit en situation d'illettrisme dans le cadre des dispositifs compétences clés de l'Etat, du programme du Conseil Régional, des entreprises..., soit en situation d'analphabétisme du programme linguistique de l'Ofii (*Office Français de l'Immigration et de l'Intégration*).

Cette cartographie permettra ainsi une vision globale, des actions réalisées sur le terrain et des dispensateurs des formations. Les informations seront territorialisées par départements et communes pour une recherche plus affinée.

Un kit du praticien Haute Normandie : « la lecture comme moyen de prévention de l'illettrisme en milieu rural ».



Réalisé dans le cadre du forum national de l'ANLCI (*Agence nationale de lutte contre l'illettrisme*), les praticiens (*animateurs/éducateurs et bibliothécaires*) de l'atelier régional ont analysé cinq actions de prévention qui s'appuient sur le livre et la lecture. Elles se déroulent en milieu rural et concernent des publics différents. Elles sont réalisées par des associations à vocation culturelle.

[Télécharger le document](#)

Un service téléphonique "Illettrisme-info service"



Un service téléphonique :

- qui assure une écoute anonyme des publics ;
- qui informe et oriente vers des lieux d'accueil locaux qui fourniront une aide adaptée.

Destiné :

- aux personnes en situation d'illettrisme à la recherche d'une solution pour acquérir les savoirs de base mais qui ne savent pas où s'adresser ou ne souhaitent pas faire connaître dans leur entreprise ou leur entourage les difficultés qu'elles rencontrent ; le service téléphonique leur fournit une orientation sans qu'elles aient besoin de dévoiler leur identité ;
- aux professionnels chargés d'accueillir et d'orienter des personnes en situation d'illettrisme : élus, personnels des collectivités territoriales, responsables de ressources humaines, de missions locales et de pôle emploi, de responsables d'organismes de formation, de services sociaux...
- aux personnes désireuses de s'engager dans des actions de lutte contre l'illettrisme à titre bénévole ou salarié (*notamment en tant que formateurs*).

Les publications :

Lettre de la MIREB (Mission Régionale pour l'Education de Base)



Cette lettre électronique gratuite de la Mission Régionale pour l'Education de Base a pour objectif d'informer le public de l'actualité de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional (*haut-normand*), national mais aussi au niveau de l'Europe et au-delà...

4 Numéros par an.

Voir un exemple de la lettre :

- Lettre [Mireb N°20](#) - Juillet 2012
- Lettre [Mireb N°21](#) - Octobre 2012

Faire une demande de réception de la lettre de la MIREB : [Télécharger le bulletin](#)

Contribution à la revue de presse « point d'actualité » du Crefor



"Point d'Actualité" est une publication hebdomadaire électronique gratuite du Pôle Information Ingénierie de l'Information du Crefor sur la formation continue et l'emploi. Une rubrique consacrée aux **savoirs de base : illettrisme, alphabétisation et FLE** est alimentée par le PLCI.

Pour s'abonner : contacter Dominique Rousselin-Legrand au 02.35.73.98.79 ou dominique.rousselin@crefor-hn.fr

5. INDEX DES SIGLES

AFB	Atelier de formation de base
Alpi	Association de lutte contre la pauvreté et l'illettrisme
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
APP	Atelier de pédagogie personnalisée
CMR	Chargé (e) de mission régional (e)
COE	Conseil d'orientation pour l'emploi
Crefor	Centre de ressources emploi formation
Cres	Comité régional d'éducation pour la santé
CSN	Centre du service national
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
Fas	Fonds d'action sociale
Gip	Groupement d'intérêt public
GPLI	Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme
GRLI	Groupe régional de lutte contre l'illettrisme
IALS	Internationale Adult Literacy Survey
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Ireps HN	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de Haute Normandie
IVQ	Information et vie quotidienne
JAPD	Journée d'appel et de préparation à la défense
JDC	Journée défense citoyenneté
Madli	Mission d'aide aux dispositifs et à la lutte contre l'illettrisme
Mireb	Mission régionale en faveur de l'éducation de base
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
Ofii	Office français de l'immigration et de l'intégration
Opc	Organisme paritaire collecteur agréé
Pareb	Plan d'action régional en faveur de l'éducation de base
PLCI	Pôle lutte contre l'illettrisme
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
Unesco	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (<i>Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture</i>)
Zus	Zone urbaine sensible



CREFOR - Centre de ressources emploi formation

Pôle Régional des Savoirs - 115 Bd de l'Europe - BP 1152 - 76176 Rouen cedex 1

Tel : 02.35.73.77.82 / Fax : 02.35.73.07.60 - www.crefor-hn.fr

